

Tél : 02.37.43.21.07

Fax : 02.37.43.23.69

Lundi Mardi Vendredi : 8h45 à 12h – 16h à 18hJeudi : 8h45 à 12hSamedi : 9h30 à 12hMercredi : Fermé

NOM :

Prénom :

Classe :

N° Portable Parents :

BULLETIN D'INSCRIPTION DE MAI 2022

A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A LA MAIRIE, **AVANT LE 25 AVRIL 2022.**
ATTENTION, À PARTIR DU 26 AVRIL 2022, UNE PÉNALITÉ DE 2 EUROS
SERA APPLIQUÉE PAR JOUR DE RETARD, JUSQU'À RÉGULARISATION.

Forfait mensuel , montant à régler : 12 repas X 3,95 € = 47.40 € cocher la case :

Ou cocher les dates choisies : **MAI 2022**

Lundi 09/05	Lundi 16/05	LUNDI 23/05	Lundi 30/05
Mardi 10/05	MARDI 17/05	MARDI 24/05	Mardi 31/05
Jeudi 12/05	JEUDI 19/05		
Vend 13/05	VEND 20/05		

Montant à régler :

NOMBRE DE REPAS	:	X	3.95 euros	=
NOMBRE DE JOURS DE RETARD	:	X	2.00 euros	=
MONTANT À RÉGLER				=

Mode de règlement :

Prélèvement automatique le 10 du mois courant (Si autorisation de prélèvement déjà déposée à la mairie)

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public

Espèces remises en main propre, et avec l'appoint à la mairie, aux régisseurs de la cantine.

ATTENTION : Les repas pourront être reportés, **exceptionnellement**, dans les cas suivants :

- Absence prolongée, pour raison médicale ; les parents **devront prévenir la mairie** le jour même avant 9H30, par écrit ou par mail avec accusé de réception et **fournir un justificatif du médecin.**
- Absence de l'enseignant et renvoi des enfants dans leur foyer.
- Départ définitif de l'école et sur présentation de justificatifs.

AUCUNE ABSENCE POUR CONVENANCE PERSONNELLE NE DONNERA DROIT AU REPORT DES REPAS.

Ne rien inscrire dans le cadre ci-dessous – réservé à l'administration

PAIEMENT LE :

PRÉLÈVEMENT

CHÈQUE

ESPÈCES

Signature des parents